

Nouméa, le 27 OCT. 2016

Direction de
l'Environnement

Service des installations
classées, des impacts
environnementaux et des
déchets

Bureau des ICPE

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Le Directeur

à

Monsieur
Société d'équipement de Nouvelle-Calédonie
SECAL
BP 2517 Agence principale
98846 Nouméa Cedex

Objet : visite d'inspection réalisée le 13 octobre 2016 sur la station d'épuration de Dumbéa 2, commune de Dumbéa.

Pièce jointe : compte-rendu de visite d'inspection

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte-rendu de la visite d'inspection qui a été réalisée le 13 octobre 2016 sur votre station d'épuration de Dumbéa 2, commune de Dumbéa.

Je vous saurai gré de bien vouloir prendre en considération les différentes remarques et satisfaire aux demandes formulées par l'inspection des installations classées.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur de l'Environnement


Jean-Marie LAFOND

Copie : - Calédonienne des eaux
- Mairie de Dumbéa